

Ces droits avaient commencé d'être reconnus il y a déjà deux siècles. Dans la Proclamation royale de 1763, Georges III disposait que les nations indiennes ne devaient pas être molestées ou dérangées sur leurs terres traditionnelles. En 1787, aux États-Unis, le Décret du Nord-Ouest accordait la même protection aux Indiens de ce pays. L'article III de ce décret stipulait :

On manifesterà la plus grande confiance envers les Indiens; leurs terres et leurs biens ne leur seront jamais enlevés sans leur consentement; leurs terres, leurs droits et leur liberté ne seront jamais violés ni ne subiront aucune perturbation, sauf lors de guerres justes et licites autorisées par le Congrès; mais des lois fondées sur la justice et la compassion seront adoptées de temps à autre pour empêcher qu'ils soient lésés et pour préserver la paix et notre amitié avec eux;

Même après avoir été reconnus, ces droits n'étaient pas forcément protégés. Cette absence de protection des droits des autochtones alliée à l'évolution économique et technologique ont contribué à l'envahissement de leurs terres et à l'engloutissement de leurs économies traditionnelles. Par exemple, nous pouvons examiner quel a été le sort réservé au XIX^e siècle aux Indiens dans les prairies canadiennes et américaines quand les chemins de fer ont été construits et les troupeaux de bisons décimés. La colonisation a eu des effets variables d'un endroit à l'autre mais, dans les pires cas, les Indiens ont été réduits à la misère sur leur propre territoire, à compter sur les aumônes du gouvernement—germes de socialisme.

En 1881 Helen Hunt Jackson, à l'occasion des fêtes commémorant le centenaire de la révolution de 1776, publiait son livre qui devait faire époque, *Century of Dishonour*. Cet ouvrage exposait comment le gouvernement avait traité ses Indiens de façon indigne. Il y a de cela 100 ans. Aujourd'hui, les Indiens au Canada et aux États-Unis continuent à souffrir de ce traitement scandaleux. Cela continue de ternir la réputation du peuple américain comme du peuple canadien.

Au Canada on a cherché délibérément et systématiquement à renverser et à supplanter les dirigeants autochtones traditionnels. Le missionnaire protestant William Duncan, par exemple, qui fut à bien des égards l'un des missionnaires les plus extraordinaires, est allé s'établir à la fin du XIX^e siècle à Metlakatla, en Colombie-Britannique. Il estimait que dans le village prétendument modèle de Metlakatla, il ne devait y avoir d'autre chef que lui. Des lois sur le «potlatch» furent adoptées dans le but de détruire la religion traditionnelle de même que tout le système de gouvernement, d'échange de biens, de validation des titres et tout le reste. Le gouvernement canadien déclara le potlatch illégal. Certains missionnaires allèrent même dans leur zèle jusqu'à brûler les articles de potlatch, des hochets et des masques. D'autres missionnaires, qui avaient un peu plus le sens de la valeur commerciale, collectionnèrent ces articles et les expédièrent à des musées. Les Indiens tentent toujours de récupérer certains de ces articles. Nous avons adopté une Loi sur les Indiens qui forçait les Indiens à demander la permission pour se rendre à des danses indiennes ou à des rodéos. C'est une Loi sur les Indiens qui, dans les années 20, a rendu illégal pour les Indiens de recueillir des fonds pour des organismes qui préconisaient la revendication de terres autochtones. La Loi sur les Indiens comportait des dispositions

Les subsides

racistes et sexistes inapplicables concernant l'appartenance aux bandes et le statut d'Indien. Les Indiennes faisaient l'objet de discrimination. Il y a deux ans, nous avons tenté avec le projet de loi C-31 de remédier à certains des pires de ces abus, mais il est très difficile de corriger l'histoire de cette façon. Le gouvernement fédéral s'est chargé d'administrer les propriétés indiennes et s'est comporté de façon abominable. Des terres autochtones ont été vendues ou louées à des prix bien inférieurs à leur valeur marchande.

• (1450)

Nous ne pouvons être tenus responsables des changements économiques et technologiques dont les Indiens ont souffert au cours des quatre derniers siècles. Nous sommes en revanche collectivement responsables du second groupe de facteurs, y compris le refus des gouvernements et des peuples canadiens et américains de reconnaître les droits des autochtones. Nous observons depuis quelques années une reconnaissance accrue de ces droits, lesquels sont de mieux en mieux compris chez les autochtones eux-mêmes, et c'est très important. Nous avons constaté cette prise de conscience chez les parlementaires. Pendant le peu de temps que j'ai passé à la Chambre, j'ai constaté une évolution de la position de tous les partis sur le sens à donner aux droits des autochtones. Nous avons assisté à une prise de conscience de la population canadienne dans son ensemble et maintenant, nous avons des sondages qui indiquent qu'une majorité de Canadiens souhaitent l'autonomie politique des autochtones.

La reconnaissance moderne des droits des autochtones tient en grande partie à deux événements contemporains. Premièrement, il y a eu le Livre blanc de 1969 qui était essentiellement un document assimilationniste. De prime abord, il a été accepté par tous les partis à la Chambre des communes. Il était le fruit d'une série de consultations avec les Indiens et leurs dirigeants dans tout le Canada. Au cours de ces consultations, les Indiens ont demandé qu'on reconnaisse leurs droits historiques, leurs droits de chasse et de pêche, leurs revendications territoriales et leurs droits issus de traités. Le Livre blanc n'a cependant pas tenu compte de ces demandes.

La meilleure indication peut-être du refus du gouvernement de tenir compte de ces demandes fut fournie par l'ancien premier ministre Trudeau dans son discours très célèbre prononcé à Vancouver le 8 août 1969. M. Trudeau déclara que le gouvernement avait le choix, soit de conserver le mode traditionnel d'administration des Indiens «en ajoutant des briques de discrimination au ghetto dans lequel ils vivent», soit de s'efforcer d'éliminer tout statut spécial pour que les Indiens soient des citoyens comme tous les autres. Voici ce qu'il disait :

Nous reconnaitrons les droits issus de traités—les contrats qui ont été conclus avec les Indiens par l'État. Nous essaierons d'être équitables dans ce domaine et cela signifiera peut-être que les traités ne devront pas subsister éternellement.

Il est inconcevable, à mon avis, que dans un pays donné, une partie de la société ait conclu un traité avec l'autre partie. Nous devons tous être égaux devant la loi et nous ne devons pas signer de traités entre nous. Un grand nombre de ces traités auraient de toute façon de moins en moins de sens dans l'avenir.